

Compte rendu de la séance du 03 mars 2017

Président : BOURDIER Christian

Secrétaire : BOUTY Patricia

Présents :

Monsieur Christian BOURDIER, Madame Jocelyne GIROUX, Madame Patricia BOUTY, Monsieur William NAFZIGER, Madame Hélène WEIDIG, Monsieur Jean-Paul LOUMEAU

Excusés :

Madame Marie-Laure PORTIER-HERREYRE, Monsieur Mathieu COMPOSTELLA

Absents :

Madame Jennifer PALMER, Monsieur Morad SALMI

Réprésentés :

Ordre du jour:

- 1) Régime indemnitaire RIFSEEP
- 2) Demande de subvention FDAEC
- 3) Signature des commandes aux entreprises pour les travaux de la salle polyvalente
- 4) Datre prévisionnelle du commencement des travaux
- 5) Prévision budget investissement 2017
- 6) Questions diverses

Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du Budget 2017. (DE 2017 010)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et 2121-29,

Vu l'article 232-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2017.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2017 avant le vote du Budget 2017 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette sur les bases suivantes:

- Chap 21, art. 21318, opération 10: 2 600€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se référant à cette délibération.

Régime indemnitaire RIFSEEP

Cette question sera reportée lors d'un prochain conseil car tous les décrets ne sont pas encore publiés.

Travaux de la salle polyvalente

Les signatures des actes d'engagements avec les entreprises choisies ont été signés le jeudi 02 mars 2017.

Les travaux vont commencer la semaine prochaine. La partie mitoyenne (du terrain appartenant à Mme GIROUX) avec le terrain de la salle polyvalente sera utilisée pour la dépose des bungalows de chantiers et le passage des engins.

L'entreprise de Mathieu COMPOSTELLA s'occupera du transport des gravats vers l'USTOM.

Prévision du budget 2017

Ce sera présenté au prochain conseil.

Questions diverses

1) Les chiens (toujours les mêmes) d'un administré de la commune continuent d'attaquer les poules d'autres administrés, le problème est récurrent.

2) M. LAFAYE doit élaguer ses arbres car les branches de ces derniers bouchent l'évacuation des eaux de la toiture de M. REGNER.

Fin de la séance à 22h30.

Le Conseil Municipal.

Le Maire.